

à propos

LE JOURNAL DES LOCATAIRES D'HABITAT DE LA VIENNE



PROXIMITÉ

**À LA DÉCOUVERTE DES
ÉQUIPES DE RÉGIE**



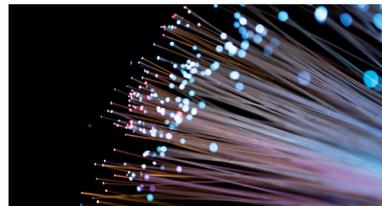
En bref

Ozon : Habitat de la Vienne soutient le développement du football féminin



En direct

De profonds changements à venir pour votre bailleur



On vous dit tout

La fibre optique se déploie dans la Vienne





“ Nos équipes à vos côtés et à votre écoute ”

Edito

Plus que jamais mobilisées sur le terrain, nos équipes de proximité œuvrent chaque jour afin de vous offrir une qualité de services optimale : un travail quotidien reconnu, une fois encore, au travers du récent renouvellement de notre label HSS®, pour lequel, notre office s’est vu récompenser en juin, pour l’accompagnement professionnel et bienveillant dont il fait preuve à l’égard de ses locataires. Des services qui sont au cœur de notre politique de gestion et portés par l’ensemble de nos collaborateurs. Ce numéro de rentrée représente ainsi l’occasion de vous présenter les visages et les missions de nos équipes de régie dont la réactivité assure votre satisfaction.

L’opportunité également de vous apporter un éclairage particulier sur le développement du numérique sur notre territoire, ou encore sur des initiatives en matière de tranquillité résidentielle notamment au travers de la démarche Participation Citoyenne. Notre Office reste un bailleur social de proximité avec un objectif ambitieux : atteindre le seuil de détention patrimonial de 12 000 logements imposé par la loi Elan et prendre en compte la nécessaire ouverture partenariale, territoriale de notre activité et anticiper d’éventuels changements législatifs.

Pour l’heure, je vous souhaite une agréable lecture ainsi qu’une bonne rentrée 2019 !

Henri COLIN
Président

En bref

Ozon : Habitat de la Vienne s’engage pour le football féminin



Accompagner 16 jeunes de la Plaine d’Ozon afin d’aller au-delà des représentations sociales et culturelles. Tel est l’objectif du club de football d’Ozon FC, qui lance cette saison une équipe féminine. Surfant sur le succès de la dernière Coupe du Monde, les dirigeants châtelleraudais ont sollicité Habitat de la Vienne pour les accompagner dans ce projet. Ce à quoi l’Office a répondu favorablement, en versant au club une subvention de 4 500 €. Celle-ci servira à financer un jeu de maillots que portera l’équipe féminine, ainsi que des survêtements. En échange, Ozon FC s’est engagé à impliquer les jeunes issus du quartier à l’action citoyenne en encadrant leur participation à des chantiers de nettoyage ou à des projets à enjeu de cohésion sociale. A travers ce partenariat, Habitat de la Vienne entend promouvoir son action en faveur de l’insertion des jeunes filles, et inciter les habitants de la Plaine d’Ozon à s’impliquer dans les projets sportifs de leur quartier.

Sommaire

Edito

p. 02

En bref

p. 03

- Ozon : Habitat de la Vienne s’engage pour le football féminin
- Habitat Senior Services : votre bailleur à nouveau labellisé
- Assurer son logement, une obligation qui vous protège !
- De nouveaux moyens de recouvrement

Grand angle

p. 04

- Une équipe de proximité à votre service

En direct

p. 06

- Punaises de lit : n’hésitez pas à contacter votre bailleur !
- Une nouvelle ère pour Habitat de la Vienne

On vous dit tout... p. 07

- La fibre optique bientôt chez vous ?

Devenez propriétaire

p. 08

- Terrains et pavillons à vendre

A propos, le magazine des locataires d’Habitat de la Vienne, 33, rue du Planty - BP 27 - 86180 Buxerolles

Direction de la publication : Pascal Aveline - Photographies : Habitat de la Vienne, Fotolia, Pixabay, Freepik - Rédaction et mise en page : Victor Bellaud - Laura Casanova - Maquette : Obea communication - Impression : Megatop - Tiré à 10 400 exemplaires

Habitat Senior Services® : votre bailleur à nouveau labellisé !



Le 24 juin dernier, la commission de labellisation de la démarche Habitat Senior Services® a renouvelé notre label HSS® «Plus» avec la mention « Excellence », le plus haut niveau du label, soulignant notamment dans son rapport les « objectifs exigeants » que s'est fixé l'Office dans la mise en œuvre de la démarche, la « forte mobilisation du personnel » et « l'accompagnement professionnel et bienveillant » dont il fait preuve à l'égard de ses locataires. Cet audit, réalisé par le cabinet de certification indépendant SGS, récompense une nouvelle fois les efforts que notre organisme déploie pour vous accompagner dans votre quotidien et améliorer votre bien-vivre dans nos logements. C'est dans le cadre de cette démarche qu'Habitat de la Vienne multiplie les actions en faveur de ses locataires seniors : ateliers «Silver Geek», équilibre, bien vieillir, mais aussi deux nouvelles rencontres théâtrales, à Boivre-la-Vallée [23 septembre] et à Montmorillon [8 octobre].

Du côté du bâti, plusieurs programmes incluant des logements labellisés HSS® viennent d'être livrés ou le seront dans les prochains mois : à Loudun [4 pavillons], Monts/Guesnes [4 pavillons], Verrières [6 pavillons], Vouillé [8 pavillons], Montamisé [6 appartements], Mignaloux [8 appartements], Poitiers Couronneries [10 appartements], Mirebeau [6 logements] ou encore Bouresse [4 pavillons].

Assurer son logement, une obligation qui vous protège !



A l'entrée dans votre logement, vous devez souscrire un contrat d'assurance pour toute la durée de la location. **L'attestation d'assurance est obligatoire** et vous est demandée lors de la remise des clés. Il est en effet indispensable de souscrire un contrat multirisque habitation pour vous protéger ainsi que vos voisins, des aléas de la vie courante qui peuvent se produire dans

vos logements : dégâts des eaux, incendie, vol... Au-delà de vous apporter une protection contre les dommages causés aux tiers, l'assurance multirisque habitation couvre l'ensemble de ces sinistres. Sans assurance, vous devrez indemniser vous-même votre propriétaire ou vos voisins. Cela peut vous coûter des milliers, voire des dizaines de milliers d'euros. C'est pourquoi, chaque année, à la date d'anniversaire de votre entrée dans les lieux, vous devez communiquer à Habitat de la Vienne votre nouvelle attestation pour certifier que vous êtes toujours assuré. Une relance automatique vous est également adressée par l'Office. A défaut d'assurance, le bailleur peut résilier le bail. **Pour envoyer votre attestation d'assurance, merci de l'adresser à Habitat de la Vienne, 33 rue du Planty - BP 27 à Buxerolles ou par mail à contact@habitatdelavienne.fr.**

Pour en savoir plus sur l'assurance du logement, découvrez nos conseils en vidéo !



De nouveaux moyens de recouvrement



Habitat de la Vienne a récemment fait l'acquisition de trois Terminaux de paiement électronique (TPE), et s'est doté en juin dernier d'un système de paiement par téléphone. Uniquement utilisés par les services pré-contentieux et contentieux - ils ne sont pas disponibles pour les paiements «classiques» de loyer - ces outils permettent plus facilement de

procéder aux recouvrement. Depuis leur mise en service en avril, les TPE ont permis de réaliser 92 règlements [pour 20 000 €] de recouvrement, tandis que 87 paiements par téléphone ont été effectués, le tout via un système entièrement sécurisé.

Mais aussi...

Participation citoyenne

La participation citoyenne est une démarche partenariale associant mairie, préfecture et gendarmerie, dont le but est de prévenir la commission et la répétition d'actes de délinquance, en particulier les cambriolages. Il s'agit pour les habitants d'un quartier d'être attentifs aux faits inhabituels et de transmettre rapidement l'information à la gendarmerie, via un «référé de quartier». Actuellement, 42 communes de la Vienne ont adhéré au dispositif. Une diminution des faits de délinquance y a été constatée. Vous souhaitez savoir si la participation citoyenne existe dans votre commune et/ou participer au dispositif ? Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Informations de contact : n'oubliez pas votre bailleur !

Vous venez de changer de numéro de téléphone ou d'adresse e-mail ? Pensez à transmettre vos nouvelles coordonnées à Habitat de la Vienne. Pour ce faire, rien de plus simple, écrivez-nous à l'adresse suivante : contact@habitatdelavienne.fr. La mise à jour de celles-ci nous permettra de vous contacter plus facilement pour vous transmettre de l'information sur votre logement, mais aussi pour répondre à vos sollicitations.

Fabriquer ses produits ménagers

Sous la houlette du service contentieux, Habitat de la Vienne organisait, le 17 juin dernier à l'agence de Châtelleraut, un atelier dont le thème était «Fabriquer ses propres produits ménagers». Une animation ludique et écologique, qui a permis de distiller aux locataires présents de nombreuses astuces, et de leur faire découvrir les vertues parfois surprenantes d'ingrédients peu coûteux et biodégradables.

Grand angle



RÉGIE

UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ À VOTRE SERVICE

Ils sont souvent les premiers intervenants en cas de dysfonctionnement dans votre logement. Composée de 23 ouvriers répartis sur tout le département, la régie d'Habitat de la Vienne intervient près de 8 500 fois par an sur l'ensemble du parc. Avec comme maîtres-mots la qualité et la réactivité.

Ils s'appellent Pascal, Loïc, Fabrice ou Éric et sont un peu les «Mac Gyver» d'Habitat de la Vienne. Plomberie, menuiserie, peinture ou entretien des espaces verts, rien ne les arrête. Leur but ? Vous assurer un haut niveau de bien-être dans votre logement. Au sein de l'Office, la régie regroupe 23 ouvriers : 7 au siège de Buxerolles, 5 à l'agence de Poitiers, 6 à l'agence de Châtelleraut et 5 en antenne (à Loudun, Futuroscope, Montmorillon et Chauvigny). Chacun intervient sur le secteur de l'agence ou de l'antenne dont il dépend, à l'exception des ouvriers du siège, qui se déplacent sur l'ensemble du département. Avec

ceux de Châtelleraut, il sont spécialisés dans un métier, de la menuiserie aux espaces verts, en passant par la pose de sols. Premiers intervenants en cas de dysfonctionnements chez les locataires de l'Office, les ouvriers de régie sont beaucoup sollicités : «En 2018, on a dénombré près de 8 500 interventions, soit entre 350 et 650 par tête», souligne Hélène Andréo, responsable de l'agence départementale, de la régie de Buxerolles et de celle des antennes.

«UNE GRANDE RÉACTIVITÉ»

Les ouvriers de régie interviennent dans deux cas de figure : en logements

vacants, pour la remise en état avant relocation, ou en logements occupés pour des travaux de maintenance et de réparation. «Dans les deux cas, ils doivent faire preuve d'une grande réactivité, poursuit Hélène Andréo. Dans les logements vacants, ce sont parfois de gros chantiers, et il faut que tout soit prêt pour l'arrivée du prochain locataire. Dans les logements occupés, il faut être sur place le plus rapidement possible, notamment lorsqu'il s'agit d'une fuite ou d'une porte bloquée, quitte à traverser le département de long en large».

Il est important de souligner que les ouvriers de régie ne s'occupent que de ce

qui relève de la charge du bailleur : «Poser une tringle à rideaux ou changer un lavabo fissuré suite à une dégradation, ce n'est pas de notre ressort. Il peut arriver que nous nous en occupions mais nous refacturons alors l'intervention au locataire», explique Hélène Andréo. Lors de leurs interventions, les ouvriers doivent aussi faire preuve d'une grande pédagogie : «Parfois, les pannes sont dues à un mauvais entretien. Il faut donc être capable de faire passer certains messages sans froisser le locataire», confie Jean-Pierre Devaux, plombier pour la régie de Buxerolles.

Afin de garder intacte la rapidité d'intervention des ouvriers, certains chantiers de longue durée sont externalisés par Habitat de la Vienne. Hélène Andréo détaille : «Quand il faut repeindre

intégralement un logement, ou changer toutes ses fenêtres, nous sollicitons des entreprises. Nous avons aussi des contrats d'entretien pour la robinetterie, la VMC et les toilettes».

COMMENT CONTACTER LA RÉGIE ?

Si vous rencontrez une panne ou un dysfonctionnement dans votre logement, vous ne pouvez pas contacter les ouvriers en direct. Il faut d'abord alerter votre agence ou antenne et décrire la nature de votre problème, laquelle déclenchera une demande d'intervention technique auprès de la régie. L'ouvrier en charge de votre réparation vous contactera afin de planifier l'intervention dans les meilleurs délais.

Point de vue



Loïc Broquereau
28 ans
**Ouvrier en
espaces verts**

En quoi consiste votre travail ?

Je m'occupe de l'entretien des pieds d'immeubles et autres parcs. Je fais de la tonte, de la taille de haies ou d'arbres, du désherbage... Le but est de maintenir ces espaces agréables et accessibles pour les locataires. Mes collègues et moi sommes également sollicités sur des logements vacants pour remettre en état les jardins. Souvent, ce sont des chantiers très lourds. Il faut débarrasser les encombrants, replanter du gazon, réparer voire changer les clôtures... Récemment, nous avons dû rester 4 jours sur le même chantier, à 3 personnes.

Le désherbage est désormais très encadré par la loi : comment vous adaptez-vous aux nouvelles réglementations ?

Les espaces verts tels qu'on les connaissait il y a 20 ans, c'est fini. Avant, il suffisait de mettre du désherbant deux fois par an et le tour était joué. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit d'utiliser ce genre de produit. Nous avons investi récemment dans un désherbeur à gaz, qui brûle les mauvaises herbes, mais cela ne nous permet pas d'intervenir sur de vastes zones gravillonnées comme auparavant. Ces changements nous amènent à réfléchir à de nouveaux aménagements, qui combineront bel aspect visuel et respect de l'environnement. Le «zéro phytos» est parfois contraignant, mais c'est beaucoup mieux pour notre santé et celle des locataires.

A quelles problématiques êtes-vous le plus souvent confronté ?

On constate qu'il y a de moins en moins d'intérêt pour les jardins. Globalement, les haies sont peu taillées, les pelouses peu tondues... On trouve souvent des canettes laissées sur les espaces verts ou pire, des encombrants jetés par les fenêtres. On en trouve aussi dans les locaux poubelles. Il est très important de rappeler aux locataires qu'il faut déposer ses encombrants en déchetterie, et non sur les espaces verts d'Habitat de la Vienne...

A savoir



Avant une intervention d'un ouvrier, **veillez à ce que votre logement soit propre**, accessible et que le lieu de l'intervention soit libre de tout accès.



Nos ouvriers spécialisés de la régie de Buxerolles se déplacent sur l'ensemble du département. **Veillez donc à être présent dans votre logement** aux date et heure de l'intervention.



Faites attention à vos animaux de compagnie, qui sont souvent responsables de la dégradation des clôtures.

Les chiffres clés :

- **23** ouvriers de régie répartis sur l'ensemble du territoire
- **1** gestionnaire de magasin
- **4** ouvriers entièrement dédiés à l'entretien des espaces verts
- **8 460** interventions réalisées en 2018

> LOGEMENT

Punaises de lit : n'hésitez pas à contacter votre bailleur !

Depuis deux ans, sa prolifération inquiète les équipes d'Habitat de la Vienne. Alors qu'elle avait quasiment disparu il y a quelques années, la punaise de lit est de retour dans les logements. Et ceux de votre bailleur n'échappent pas à la règle : «Le phénomène reste marginal, mais les cas sont de plus en plus nombreux», lâche Fabienne Dumas, responsable de l'agence Habitat de la Vienne de Poitiers. Plusieurs raisons expliquent le retour de cet insecte, qui peut rapidement pourrir la vie des occupants des logements infestés : la multiplication des échanges à travers le monde, «qui fait que vous pouvez en ramener de vos dernières vacances», les échanges de meubles (troc, récupération, occasion) et l'interdiction récente d'insecticides puissants qui avait permis d'éradiquer en grande partie le phénomène.

Les punaises de lit investissent un logement par la literie, puis peuvent nicher derrière les plinthes ou les papiers peints. Elle se nourrissent de sang humain et piquent lorsque leurs victimes sont endormies, «ce qui devient très vite angoissant», note Fabienne Dumas. Quasiment invisible à l'œil nu, la punaise de lit se développe très vite et est très résistante : «Elle peut passer plusieurs mois sans manger et rester



en vie !» Ses piqûres s'apparentent à de petits boutons rouges, qui gonflent et provoquent de fortes démangeaisons. Pour les personnes touchées, cela peut vite devenir un enfer : «En général, les médecins prescrivent des crèmes pour apaiser les démangeaisons, mais à chaque fois que vous vous endormez, de nouvelles piqûres apparaissent. **Il n'y a qu'une solution : le traitement du logement** », souligne Fabienne Dumas. On remarque également la présence de punaises de lit par l'apparition de petits points noirs sur les papiers peints, toiles de verre ou plâtres. Attention, ce n'est pas parce qu'un logement est contaminé

que l'ensemble de ses voisins le sera de fait : «Mais l'infestation peut se produire lorsqu'il y a échanges réguliers entre les locataires. Nous avons eu le cas dans un de nos immeubles», expose Fabienne Dumas.

Si vous soupçonnez la présence de punaises de lit dans votre logement, prévenez au plus vite votre agence ou antenne Habitat de la Vienne ! Nos équipes établiront avec vous un diagnostic pour lever le doute. Si celui-ci est avéré, nous vous mettrons en relation avec une société de désinsectisation afin de réaliser un traitement. Il est important de souligner que, sauf en cas de contamination généralisée à l'ensemble d'un immeuble, **les frais relatifs au traitement sont à la charge du locataire.** En complément de l'intervention de l'entreprise, plusieurs gestes, comme congeler les petits éléments de literie (oreillers, peluches...) ou laver les draps à plus de 60 ° permettent de lutter efficacement contre l'insecte. Selon le degré d'infestation, il se peut que vous ayez à vous débarrasser de certains équipements (lit, matelas...). Mais le meilleur moyen de lutter contre les punaises de lit reste la prévention. D'où l'importance de **ne jamais récupérer des meubles dont vous ne connaissez pas la provenance.**

DÉVELOPPEMENT

Une nouvelle ère pour Habitat de la Vienne

Si la programmation exceptionnelle de 300 logements validée en 2019 permettra à Habitat de la Vienne d'atteindre le seuil de détention patrimonial de 12 000 logements imposé aux bailleurs par la loi Elan, le Conseil d'administration de l'Office a souhaité voir plus loin, prendre en compte la nécessaire ouverture partenariale, territoriale et anticiper d'éventuels changements législatifs. C'est dans cette logique qu'un rapprochement avec CDC Habitat, filiale de la Caisse des Dépôts et deuxième bailleur national avec 495 000 logements, a été entamé ces derniers mois.

A ce stade, nos ambitions communes se traduisent par la création d'une société coopérative détenue à parts égales par les deux structures, qui aurait vocation à développer des programmes de construction de logements sur le littoral charentais, un secteur « tendu » où la demande est très importante. Une seconde entité, réunissant cette coopérative et Habitat de la Vienne, verra le jour et prendra la forme d'une société de coordination. Cette dernière, ouverte à de nouveaux partenaires, nous permettra d'être acteur de la recomposition du secteur HLM qui s'amorce. Dès lors que ce projet stratégique pour l'avenir d'Habitat de la Vienne sera suffisamment avancé, vous recevrez une information complète et détaillée.



On vous dit tout...

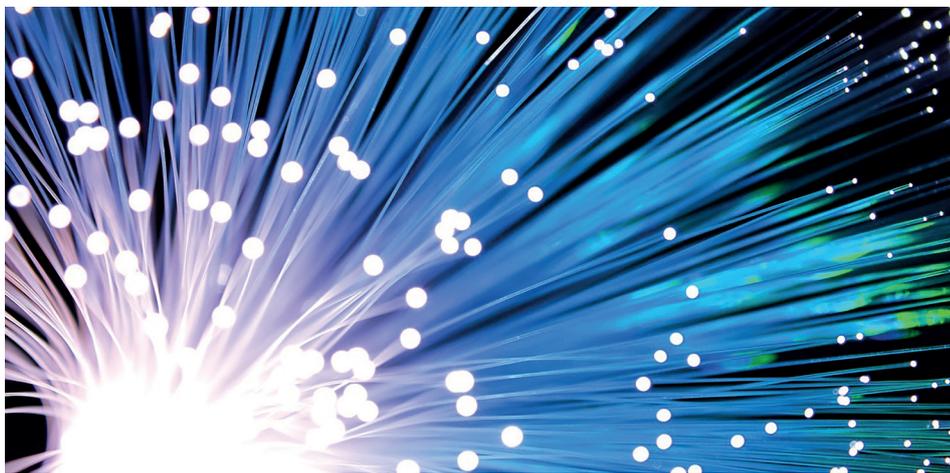
LA FIBRE OPTIQUE BIENTÔT CHEZ VOUS ?

Lancé par les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, le programme Poitou Numérique entre dans sa première phase de déploiement. Objectif : raccorder à la fibre optique 84 000 foyers et 194 sites prioritaires d'ici 2022. Votre logement est peut-être concerné...

Depuis le début de l'année, on est dans le concret. Le déploiement est vraiment en cours». Directeur de la construction et de la maintenance du patrimoine d'Habitat de la Vienne, Bernard Peterlongo ne s'y trompe pas. Après de nombreuses années d'attente, la fibre optique sera très bientôt aux portes de votre logement. Lancé par les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres en avril dernier, le programme Poitou Numérique s'est fixé un objectif ambitieux : «100 % fibre en 2025». En attendant, une première phase de travaux a été lancée et prévoit le déploiement de la fibre sur 10 communes de la Vienne [Loudun, Dangé Saint-Romain, Jaunay-Marigny, Saint-Georges les Baillargeaux, Vouillé, Neuville-de-Poitou, Vivonne, Civray, Chauvigny, Montmorillon] et 194 sites prioritaires [écoles, établissements de santé] d'ici fin 2022.

Un déploiement à grande vitesse

Le patrimoine d'Habitat de la Vienne est bien évidemment concerné par ces travaux : «Le déploiement de la fibre a commencé il y a plusieurs années sur nos parcs de logements collectifs - Les Couronneries et Bellejouanne à Poitiers, Ozon à Châtelleraut... Désormais, les petits immeubles diffus commencent à être concernés. Nous venons par exemple de signer les autorisations pour Loudun et Saint-Georges les Baillargeaux», explique Bernard Peterlongo. En général, le raccordement d'un immeuble peut prendre plusieurs mois et de nombreuses formalités doivent être effectuées par le bailleur : «Le constructeur du réseau, soit Orange directement (pour les zones urbaines) ou soit la Régie Vienne Numérique (pour les zones péri-urbaines et rurales) nous demande une autorisation de travaux, font des études afin que leur réseau ne viennent pas se télescoper avec les réseaux existants (électricité, gaz, eau...). Nous devons aussi fournir des diagnostics amiante de nos immeubles et signer parfois des



autorisations de percement», poursuit Bernard Peterlongo. Une fois les travaux effectués, l'opérateur se charge lui-même de prévenir les locataires de leur éligibilité.

Déploiement ne veut pas dire raccordement !

Attention tout de même, le déploiement de la fibre ne signifie pas que cette technologie, 60 fois plus rapide que l'ADSL pour le transfert de données, sera directement disponible dans votre logement. «En effet, insiste Bernard Peterlongo, le déploiement se fait jusqu'aux pieds de nos immeubles,

ou jusqu'à l'armoire la plus proche pour ce qui concerne les pavillons. Le raccordement entre l'armoire et le logement est à la charge du locataire». Si le raccordement en immeuble paraît peu onéreux, en raison de la faible distance à câbler, il pourrait l'être beaucoup plus dans les zones rurales, qui seront concernées par la deuxième phase du projet. Et Bernard Peterlongo de conclure : «Cela pose de vraies questions et nous amènera, en tant qu'Office public de l'habitat, à réfléchir à intégrer le raccordement en fibre optique des logements de nos futurs programmes neufs».

Comment savoir si votre logement est éligible ?

- Pour savoir si votre logement est éligible à la fibre optique, rendez-vous sur www.vienne-numerique.fr ou sur www.orange.fr
- Pour en savoir plus sur le programme Poitou Numérique et connaître les sites et communes prioritaires pour le déploiement de la fibre, rendez-vous sur www.poitou-numerique.fr
- En parallèle, le Département de la Vienne mène depuis 2016 une politique de montées en débit des lignes ADSL dans les communes les plus faiblement dotées. Pour savoir si votre commune est concernée, rendez-vous sur www.lavienne86.fr

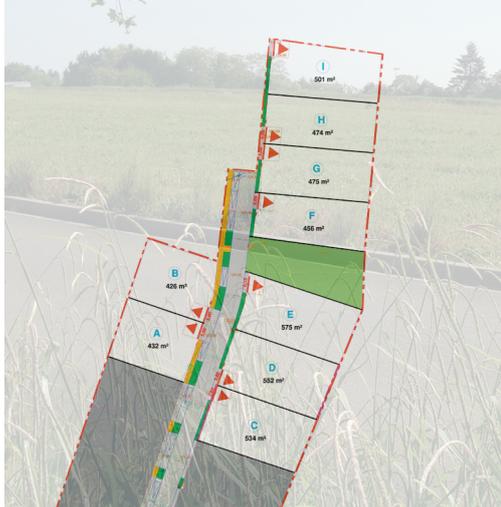


Il est inutile de contacter votre bailleur pour savoir si votre logement est éligible ou non à la fibre. En effet, Habitat de la Vienne délivre des autorisations de travaux mais n'a aucune visibilité sur la durée de ces derniers.

Devenez propriétaire

Devenez propriétaire à VIVONNE

TERRAINS À BÂTIR
ZAC DE LA PLANTE AUX CARMES



9 LOTS A BÂTIR
à partir de

28 000 €

(hors frais de notaire)

- LOTS VIABILISÉS ET LIBRES DE CONSTRUCTEUR
- PARCELLES DE 426 À 575 M²
- À PROXIMITÉ DU CENTRE BOURG ET DES SERVICES.

À 10 minutes de Poitiers Sud

DERNIÈRE OPPORTUNITÉ

Pavillon clé en main - Poitiers (Bellejouanne)



- Pavillon RT 2012 de plain-pied non-mitoyen
- Maison d'architecte T3 (évolutive en T4) ou T4
- Jardin clôturé et paysagé
- Garage individuel
- Chauffage gaz de ville
- Livraison fin 2020

Prix de vente : **à partir de 139 000 €**

Achat sécurisé - Pas de frais d'agence/Frais de notaire réduits
Accession soumise à conditions particulières

Prochainement

20 lots à bâtir - Béruges (Eco hameau)

- Lots viabilisés et libres de constructeur avec nombreux aménagements urbains et paysagers.

- À proximité du centre bourg
- À 10 minutes de Poitiers sud

Surface : **à partir de 430 m²**

9 lots à bâtir - Dissay

- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À 2 minutes à pieds des établissements scolaires, bâtiments culturels, sportifs et du pôle médical.

Surface : **à partir de 450 m²**

15 lots à bâtir - St Martin La Pallu (Vendeuvre du Poitou)

- Lots viabilisés et libres de constructeur
- À proximité du centre-bourg et établissement scolaire

Prix de vente : **à partir de 19 000 € (410 m²)**

Contact

.....
Pour toute information sur les annonces, contactez

Julie Koessler

Assistante commerciale

j.koessler@habitatdelavienne.fr

06 11 30 35 80

Habitat de la Vienne
33, rue du Planty
BP 27 - 86180 Buxerolles
05 49 45 66 76

Toutes les annonces

sur www.habitatdelavienne.fr
rubrique « devenir propriétaire »